

lescic

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF



Les Scic : QUELLES OPPORTUNITES POUR LES FILIERES BOIS ENERGIE LOCALES ?

PARIS – 25 AVRIL 2014

Journée d'échange organisée par

**La Fédération Nationale des Coopératives
d'Utilisation du Matériel Agricole (FN Cuma)**



En partenariat avec
**La Confédération Générale des Sociétés Coopératives
et Participatives (CG Scop)**



dans le cadre de **l'association Inter-Réseaux Scic**

Programme de la journée

- 9h45** **Accueil**
- 10h** Introduction générale par **Noëlle Tatich, Présidente de l'Inter-Réseaux Scic**
- 10h15** Présentation du projet Scic Bois Énergie et des objectifs de la journée par **Christophe Perraud, Secrétaire Général Adjoint de la FN Cuma**
- 10h30** Présentation de chaque Scic représentée et des participants
- 11h30** Restitution de l'étude sur les Scic bois énergie par **Olivier Pinel, Service Juridique FN Cuma**
- 12h** Discussion et débat sur le contenu de l'étude
- Matinée animée par Franck Thomas, Responsable du service développement du réseau et identité coopérative de la FN Cuma*
- 12h30** Apéritif et repas offert
- 14h** **Les Scic quelles opportunités pour les filières bois énergie locales ?**
- Scic Bois énergie et marché public
 - Une vision de la filière de l'arbre au radiateur : Jacques Villevieille Scic ERE 43
 - Une expérience du multi sociétariat : la Scic Mayenne bois énergie
 - Tour de table des Scic : premières impressions à l'issue de la journée, quelles suites à donner ?
- Animé par Adelphe de Taxis du Poët, Responsable Innovation Sociale à la CG Scop*
- 16h** Mot de conclusion par **Jacques Cottreau, Vice-Président de la CG Scop**

Liste des participants

34 participants dont 11 Scic ou projets de Scic représentés.

Prénom, Nom	Organisation	Fonction	Courriel
Aurélien Philippe	Fd Cuma Mayenne	Animateur Relai Bois Energie	philippe.fdcuma53@orange.fr
Maxime Pommeraud	Scic Proxibois des Charentes	Directeur - technicien	
Quentin Henriet	ALE	Stagiaire Bois Energie	quentin.henriet@ale08.org
Fredy Poirier	Scic BEL 79	Gérant	fredy.poirier@gmail.com
Alain Richard	Scic Energies Bois Sud Cornouaille	Animateur - Coordinateur	alain.richard@energiesbois29.org
Lucie Collin	Scic Bocagenèse	Directrice	lucie@bocagenese.fr
Camille Poutrin	Coop de France	Consultante Biomasse	camille.pautrin@servicescoopdefrance.coop
Jérémy Descours	Coop de France	Consultant Biomasse	jeremie.descours@servicescoopdefrance.coop
Yousri Hannachi	APCA	Chargé de missions forêt / arbres / bois	yousri.hannachi@apca.chambagri.fr
Chahin Faiq	RCNE	Chargé de missions	chahin.faiq@cuma.fr
Karine Amelot	Scic Mayenne Bois Energie	Chargée de développement	scic.hmbe53@orange.fr
Jonathan Debruyne	Scic Argoat Bois Energie	Chargé de développement	argoat.bois.energie@gmail.com
Annabelle Gallitre	Chambre d'agriculture 87	Chargée de mission énergie	annabelle.gallitre@haute-vienne.chambagri.fr
Patrick Dufour	Cuma Or Noir –	Animateur	patrickdufour87@gmail.com

	Association BEL 87		
Pierre Hedde	Cuma Or Noir – Association BEL 87	Président	pierre.hedde@neuf-fr
Pauline Bian- Gazeau	Avisé	Chargée de mission	pauline.biangazeau@avise.org
Bertrand Chrétien	Doreco	Gérant	chretienmt@aol.com
Lise Monteillet	Entraid'	Journaliste	l.monteillet@entraid.com
Jacques Villeveille	Scic ERE 43	Gérant	jacques.villeveille@ere43.fr
Jean-Michel Ferry	Quercy Energies	Animateur Bois Energie	jean-michel.ferry@quercy-energies.fr
Claire Marmisse	Scic Bois Energies Lot	Chargée de mission	claire.marmisse@fermesdefigeac.coop
Laurent Causse	Scic Bois Energies Lot	Président	laurent.causse@fermesdefigeac.coop
Artzai Mendiboure	Scop Loreki	Responsable Bois Energie	artzai.mendiboure@loreki.fr
Gilles Delaunay	Scic Bois Bocage Energie	Président Directeur Général	gilles.delaunay@nordnet.fr
Philippe Henry	Communauté de Commune de	Chef de projet Bois Energie	p.henry@cauxseine.fr
Frédéric Mariaux	Nord Picardie Bois	Chargé de mission Bois Energie	Frederic.mariaux@nord-picardie-bois.com
Étienne Pellerin	Fn Cuma	Administrateur	etienne.pellerin613@orange.fr
Bernard Chevalier	Fn Cuma	Administrateur	
Jacques Cottureau	CG Scop	Vice-président	j.cottureau@pennec-conseils.com
Adelphe de Taxis du Poët	CG Scop	Responsable Innovation Sociale	ataxis@scop.coop
Jean Huet	CG Scop	Chargé de mission Scic	jhuet@scop.coop
Pierre- François Vaquié	FN Cuma	Délégué Général	pierre-francois.vaquie@cuma.fr
Franck Thomas	FN Cuma	Responsable du service développement du réseau et identité coopérative	franck.thomas@cuma.fr
Olivier Pinel	FN Cuma	Service juridique	olivier.pinel@cuma.fr

Ouverture par Noëlle Tatich, Présidente de la Scic Atla, Présidente de l'IR Scic

Bonjour à toutes et tous,

Merci d'avoir répondu à l'appel conjoint de la FN Cuma et de la CG Scop. Cette première rencontre des Scic Bois Énergie est organisée dans le cadre de l'association Inter-Réseaux Scic dont nous fêtons demain le premier anniversaire.

Nous avons fondé cette association avec la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole et la Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives, ainsi que quatre Scic Scic (Atla, Scic Cap 44, Ôkhra, Interstices Sud Aquitaine) pour être le centre de ressources valorisant les compétences, les pratiques, les expériences des Scic elles-mêmes, en relation avec les réseaux fondateurs. Cette association est au service du développement des Scic.



Nous en comptons aujourd'hui plus de 360, le développement est particulièrement marqué depuis 2012 et s'est confirmé en 2013 avec pas moins de 84 nouvelles Scic. Nous y voyons la confirmation que l'emploi du statut Scic répond à de véritables enjeux territoriaux, qu'il devient une référence lorsqu'il s'agit d'associer à un projet d'utilité sociale toutes les parties prenantes intéressées, à la place qui doit être la leur.

Les Scic trouvent un point d'ancrage dans tout milieu, tout domaine d'activité, de la culture à la santé, dans le bio ou le bois énergie. Le statut est utilisé quand le besoin de réunir, de mutualiser, de faire ensemble est fort, vital,

lorsque l'intérêt collectif est plus important que l'intérêt individuel. La coopérative que nous partageons est une entreprise de femmes et d'hommes différents, parties-prenantes d'une aventure collective. Ce statut permet d'élargir le spectre classique des parties-prenantes d'une entreprise en permettant l'implication des collectivités locales, des citoyens et des salariés eux-mêmes qui deviennent plus fortement acteurs de leur entreprise et de son projet. Mais c'est aussi une entreprise répondant en cela aux obligations qui s'imposent à toute entreprise, et notamment de dégager des résultats pour se pérenniser et innover.

Dans la filière Bois Énergie, où les collectivités locales sont très présentes, développer une Scic avec elles, bouscule leur vision des entreprises, leur relation collectivités-entreprises, leur rapport aux acteurs du territoire qui ne sont plus de simples opérateurs de leurs politiques mais deviennent des partenaires.

La Scic est un outil d'innovation qui conduit au « changement social » et au « produire autrement », façon différente de se tenir en société.

C'est bien ce regard que porte l'Inter-Réseaux Scic. Cette association est ouverte aux Scic adhérentes des réseaux fondateurs ainsi qu'aux personnes morales et réseaux souhaitant s'associer et contribuer au développement et à l'accompagnement des Scic dans une démarche d'innovation coopérative.

J'ai l'honneur d'en être la présidente et nous nous sommes fixés plusieurs ambitions :

- Être un lieu d'échanges, de capitalisation et de services au bénéfice des Scic,
- Outiller et contribuer à la qualification des réseaux d'accompagnement, au premier chef, les membres de ses réseaux (UR Scop, fédérations des Cuma, autres réseaux...) sur le territoire,
- Se rapprocher des réseaux d'entreprises sociales de l'Union Européenne.

Domicilié dans les locaux de la CG Scop, l'IRScic bénéficie de la logistique de ses membres fondateurs, de l'appui de leurs services, c'est le témoin de l'entraide, de l'interaction.

Nous travaillons actuellement sur cinq priorités, quatre sectorielles - santé et médicosocial, culture, agriculture et environnement - et une transversale - révision coopérative.

Cette journée sur les opportunités pour les Scic dans les filières Bois Énergie locales s'inscrit dans la dynamique que nous entendons développer : des rencontres coopératives permettant d'associer le maximum des personnes ressources autour d'un sujet commun.

Nous l'avons fait pour la gestion des services publics de l'eau et la protection de la qualité de l'eau, nous l'avons avec la fédération de la mutualité française pour aborder les enjeux de santé. Nous allons le faire en juin dans le Vaucluse sur les enjeux pour les Scic

culturelles et en septembre à Paris pour fêter les 20 ans de la Scic que j'ai créé, Atla.

Nous pensons toujours notre action pour et avec les acteurs concernés.

Nous savons que la meilleure manière d'accompagner votre développement est de s'appuyer sur votre propre expérience pour qualifier les réseaux accompagnateurs, de vous mettre en relation pour construire un réseau d'entreprises coopératives solides et durables, de contribuer à la valorisation des filières où les Scic se développent...

Je laisse la parole à Christophe Perraud au nom des Cuma pour introduire plus spécifiquement la journée et les enjeux à partager.

Merci et bonne journée de travail.

Introduction par Christophe Perraud, Agriculteur, secrétaire adjoint de la FN Cuma, mandaté dans le CA de l'IRScic.

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis quelques années, nous travaillons sur les limites de l'objet de l'activité des Cuma, nous avons donc élargi la recherche sur la coopération agricole de production qui ouvre de nouveaux champs d'actions pour le réseau Cuma en relation avec d'autres organisations.

D'où notre intérêt pour le statut Scic qui permet d'aller au-delà du statut Cuma pour accompagner les projets innovants qui émergent dans le réseau.

L'utilisation du statut Scic aide à aller vers une innovation coopérative. Notre participation à l'Inter-Réseaux nous ouvre de nouvelles perspectives et nous permet de confronter nos projets à d'autres acteurs des territoires investis dans des domaines d'activité aussi variés que la culture, la santé, la gestion de l'eau, etc...

L'objet de notre rencontre est le développement des filières Bois Énergie locale avec le statut Scic. Depuis de nombreuses années des Cuma ont investi dans du matériel pour exploiter le bois présent sur les exploitations agricoles d'abord pour permettre aux agriculteurs de transformer le bois qu'ils auto consomment. Les gisements présents dépassant largement les besoins en bois énergie des exploitations agricoles la question de la commercialisation du bois a été posée. Ainsi dans les deux tiers des départements Français les Cuma se sont équipées de déchiqueteuses et de combiner scieur fendeur.

Depuis 2005, 22 Scic bois énergies ont été créées dans plusieurs régions de France. Les Cuma se sont investies comme partenaires dans la plupart d'entre elles car elles offrent des solutions durables pour commercialiser le bois présent sur les exploitations agricoles. Le statut Scic répond à des attentes particulières que vous avez identifiées dans vos territoires.

- besoin d'unir des partenaires divers
- nécessité de partager les responsabilités
- envie de créer un marché local du bois énergie
- conscience de la nécessité de développer durablement le territoire aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan économique

La Scic permet de faire ensemble ce que chacun des partenaires ne peut pas faire seul. Ce que le marché seul ne peut pas offrir.

L'objectif de cette journée organisée conjointement par la FNCuma et la CG Scop au sein de l'IRScic est de :

- Se connaître : que vous puissiez connaître les autres Scic bois énergie
- Identifier les compétences présentes dans les coopératives
- Trouver des outils, des pistes, des solutions communes pour aider au développement de vos coopératives en écoutant vos suggestions et vos attentes

Nous sommes dans une posture de recueil aujourd'hui mais nous avons des objectifs pour plus tard :

- Créer les conditions d'une mutualisation inter-coopérative, pour rendre effective une mise en commun des compétences,
- Diffuser les savoirs, les savoirs faire et les expériences pour permettre l'essaimage de nouvelles Scic bois énergie.



Les Scic bois énergie sont fortement ancrées sur les territoires, l'implication conjointe des collectivités, des agriculteurs et des entreprises montre à quel point la Scic peut créer des synergies nouvelles. Mais de nombreuses Scic ont une situation économique fragile.

La pérennité de l'entreprise doit être pensée dès la construction du projet en même temps

que le multi partenariat se concrétise. Nous avons conscience du caractère innovant de vos structures, de la singularité du statut Scic et des difficultés inhérentes à l'accompagnement de ces projets.



Le multisociétariat et l'intérêt collectif sont des notions nouvelles que nous voulons explorer, développer et comprendre. L'accompagnement pour être efficace doit commencer suffisamment tôt dans le processus de construction et prendre en compte la particularité du modèle développé par les Scic. Nous pensons que l'accompagnement doit reposer sur un multi partenariat qui intègre autant que faire se peut les savoirs faire déjà présent sur le territoire.

Nous sommes et nous serons à l'écoute de vos besoins et des attentes qui émergent du terrain. Nous essayerons dans la mesure du possible de répondre à vos demandes.

Aussi nous voulons vous poser plusieurs questions :

- Comment l'accompagnement peut être un vecteur de consolidation de vos modèles économiques ?
- Comment déterminer la nature que doit prendre cet accompagnement et qui peut le mener ?
- Quelles relations durables souhaitez-vous mettre en place entre vous pour consolider la filière ?
- Selon vous, quels sont les acteurs à mobiliser pour obtenir l'appui attendu ?

Nous pensons que la transition énergétique suppose qu'une priorité forte soit donnée à la valorisation des ressources locales. Nous pensons que sur un territoire donné on peut trouver une cohérence de l'ensemble du système énergétique. Vous montrez que la production d'énergie peut être respectueuse de l'environnement, qu'elle peut aider à développer la biodiversité et à entretenir les paysages. Les Scic bois énergie montrent que relocalisé, remise entre les mains des citoyens, à partir d'unités de taille limitée au plus près de la ressource et du lieu de consommation, qu'il est cohérent et économiquement viable de produire de l'énergie.

À nous Cuma, vieilles coopératives de plus 60 ans d'âge, les Scic bois énergie nous montrent qu'il est possible de bâtir encore des projets locaux et coopératifs : c'est là un encouragement, et même un espoir pour nos mouvements coopératifs.

Présentation des participants

Premier tour de table des présents non associés dans une Scic mais présents au titre d'un réseau extérieur qui s'intéresse à cette filière.

Second tour de table des Scic Bois Énergie présentes :

** Fiches de présentation complètes dans le livret Scic Bois Énergie.*

Scic	Présentation
Scic Bois Bocage Énergie*	<p>Chanu (Orne) - Basse Normandie Création : 7 septembre 2006 SA avec Conseil d'Administration 190 associés dont 26 collectivités 1 salarié Combinaison d'un groupe d'agriculteurs avec déchiqueteuse et de 3 collectivités avec chaufferie bois Le statut Scic a été choisi pour permettre d'intégrer les collectivités territoriales au projet tout en maintenant la présence des autres parties-prenantes. Dispose d'un gros broyeur sur un tracteur agricole : 40 et 80 Mètres cube Apparent Plaquette à l'heure</p>
Scic Bois Énergie Lot*	<p>Latronquière (Lot) / Midi-Pyrénées Création : 5 décembre 2013 SA avec Conseil d'Administration – en cours d'installation 9 associés 1 salarié en temps partiel Volonté de travailler sur l'ensemble de la filière Bois Énergie avec toutes les parties-prenantes. Structure qui produit des plaquettes et qui vend de la chaleur. Le statut Scic a été choisi pour permettre d'intégrer les collectivités territoriales et les bénéficiaires au projet. 5 ou 6 projets en cours pour 2014. Collecte du bois des adhérents, feuillus, taillis. Les utilisateurs et producteurs bois trouvent une entente sur le prix</p>
Scic ERE 43*	<p>Yssingeaux (Haute-Loire) - Auvergne Transformation de l'association en Scic : 24 Avril 2007 SARL 57 associés 3 salariés Ce statut permet de garder l'esprit associatif et de renforcer la professionnalisation. Vente de chaleur avec 6 / 7 chaufferies.</p>
Association Bois Énergies Locales 87	<p>Association Basculement vers le statut Scic courant 2014 : travail en cours Gestion du bois déchiqueté depuis 2001 après la tempête Croissance de l'activité entre agriculteurs Le statut Scic a été choisi pour faire face à la séparation entre les consommateurs et les producteurs et au besoin de lien. Le statut de société commerciale convient bien à l'activité. Aide de la chambre d'agriculture pour le projet : rencontre collectivités, agriculteurs Bon fonctionnement du projet avec 9 collectivités présentes à l'échelle départementale</p>
Scic Argoat Bois Énergie*	<p>Morbihan / Bretagne Création : 1er Juin 2013 SARL</p>

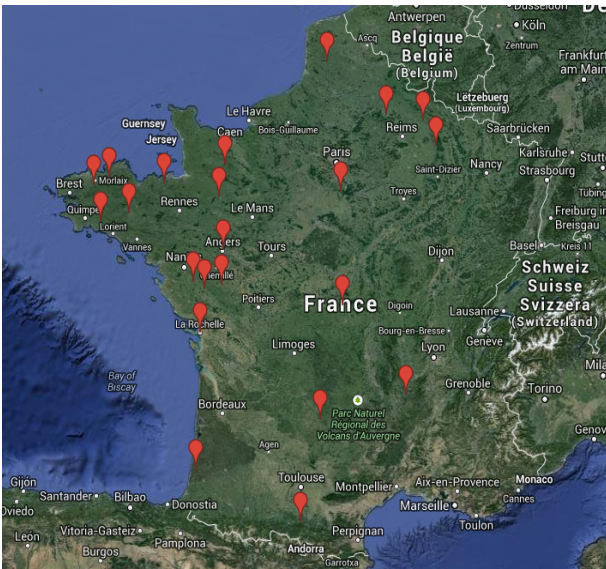
	<p>52 associés 1 salarié Commercialisation, production et transformation du bois d'origines agricole et forestière. Le statut Scic a été choisi par un compromis entre les collectivités qui voulaient une SEM et les agriculteurs qui voulaient garder un certain contrôle sur la filière. C'est la garantie de la transparence de la filière et d'une gestion partagée.</p>
Scic Mayenne Bois Énergie*	<p>Parigné sur Braye (Mayenne) - Pays de la Loire Création : 19 juin 2008 SARL 85 associés 1 salarié L'achat, le stockage, la livraison et la vente de produits « bois énergie », sous forme de bois déchiqueté. Développement de l'activité sur l'ensemble du département. Le statut Scic a été choisi car il permet à tous les partenaires à l'origine de la réflexion, y compris les collectivités locales, d'être associés. 7 plates formes dont la Scic est gestionnaire (créées par des Collectivités, des associations d'agriculteurs et des Cuma). 500 tonnes en 2008, 3000 tonnes actuellement. 20 chaufferies. 18% de mobilisation de bois avec des structures d'insertion. Prix : 113,50 euros (-30% d'humidité) la tonne (quelque soit la consommation) Pas de perte de client grâce la mobilisation des parties prenantes dans le sociétariat de la Scic. Bois de qualité, bon taux d'humidité, service de proximité (à la différence des structures commerciales) Transport en sous-traitance</p>
Scic Bocagénèse	<p>Plouaret (Côtés d'Armor) - Bretagne Transformation de l'association en Scic : 19 mars 2013 SA avec un Conseil d'Administration 77 associés 1 salarié Valorisation issue du bois de bocage et gestion durable du bocage. Tous les souscripteurs adhèrent à un plan de bocage pour éviter la surexploitation. Présent sur les chantiers avant la coupe. Début 2000, un groupe agriculteurs avec beaucoup de bois à valoriser et 2 communes avec une chaufferie bois et une structure Bassin versant, avec une mission de reboisement, se retrouve sur un projet commun de valorisation du Bois de Bocage. 1ère plateforme en 2008 Le statut Scic a été choisi pour associer les différentes parties prenantes : acteurs privés, acteurs publics. C'est un projet de territoire avec un objectif d'intérêt général. Manque encore de débouchés. Réflexion sur un positionnement sur l'accompagnement chaufferie.</p>
Scic Énergies Bois Sud Cornouaille*	<p>Bannalec (Finistère) / Bretagne Création : 6 février 2013 SARL 23 associés 1 salarié Forte impulsion par les collectivités avec la volonté de mettre toute la filière autour de la table (publics, privés, clients, fournisseurs...). Le statut Scic a été choisi pour cela.</p>

	<p>Volonté de mixer les gisements de bois. Production bois déchiqueté (bocager, forestier) et commercialisation de bois combustible et paillage. Diversification des activités car problème de débouchés.</p>
<p>Scic SARL Bocage Énergies locales*</p>	<p>Nueil Les Aubiers (Deux-Sèvres) - Poitou-Charentes Transformation de la SARL : 28 mars 2013 SARL 30 associés 1 salarié Achat et revente de biomasse sous forme de plaquettes ou toutes autres formes 500 tonnes de production. Besoin de passer à 1500 tonnes pour pérenniser le modèle. Besoin de répondre aux marchés Trouver une constance de qualité La Scic a été choisie pour passer un cap dans le sociétariat en ayant une assise territoriale</p>
<p>Scic Proxibois des Charentes</p>	<p>Transformation de la SARL : fin 2013 SARL créé en 2009 à l'origine d'une Cuma départementale pour valoriser le bois des agriculteurs. La collectivité a souhaité développer une offre de bois pour sa chaufferie avec une livraison locale en remplacement d'un autre opérateur. 18 chaufferies 2500 tonnes de bois</p>
<p>Picardie Énergie Bois</p>	<p>Création en 2009 Valorisation du bois issu de forêt privée Vente de plaquette bocagère. Approvisionnement de petites et moyennes chaufferies. 22000 tonnes l'hiver dernier Problème de facturation mégawattheure sortie de chaudière Problème dans la formule de révision du prix Situation économique compliquée.</p>

Enercoop Ardennes Champagne représentée ce jour, a été créée en 2007, la première antenne locale d'Enercoop, travaille depuis un an sur le Bois Énergie.

Présentation de la filière par Olivier Pinel, service juridique FN Cuma

L'étude sur les Scic bois énergie a permis de mesurer l'importance et la pertinence du développement des filières bois énergie locales. Depuis 2005, 22 Scic bois énergie ont été créées en France.



Carte des Scic Bois Énergies

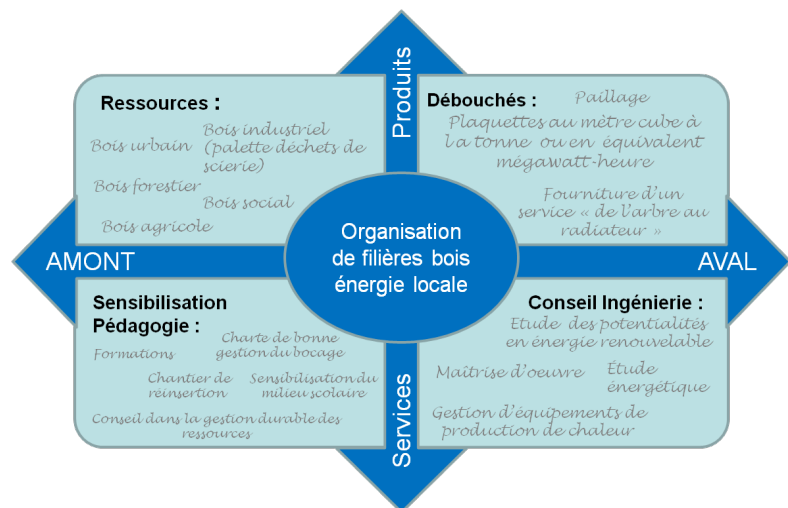
Leur modèle de développement offre de nouvelles opportunités pour mobiliser les ressources inexploitées. Les techniques d'exploitation mises en œuvre permettent d'exploiter avec précision les ressources en s'adaptant au potentiel de chaque territoire. Les ressources mobilisables sont variées et diversifiées, elles proviennent notamment de :

- l'entretien du bocage des haies et du bois présents sur les parcelles agricoles
- l'entretien et l'exploitation de la forêt privée des exploitants agricoles
- la récolte des sarments de vigne ou du produit des tailles des exploitations arboricoles
- la culture de taillis à courte rotation (TCR) ou taillis à très courte rotation (TTCR)

Le développement d'entreprises locales bois énergie permet de prélever le maximum de ressources disponibles dans un territoire donné tout en prenant soin de ne pas surexploiter lesdites ressources. Les 22 Scic bois énergie françaises illustrent parfaitement

ce modèle dans lequel les plateformes de stockage sont multipliées pour collecter du bois dans un rayon n'excédant pas 30 kilomètres autour d'un lieu de stockage, lieu sur lequel le bois est transformé et séché avant d'être livré aux consommateurs. Les produits de cette exploitation sont consommés dans la proximité immédiate du point de stockage.

Le schéma ci-dessous représente l'objet des Scic bois énergies :



Objet des Scic Bois Énergies

L'échelon territorial pertinent pour développer une Scic bois énergie dépend de plusieurs éléments. Si de manière générale il a été constaté que les livraisons se situent en moyenne dans les 30 kilomètres autour des plateformes de stockage, l'échelon territorial pertinent d'action des Scic reste une question ouverte.

En effet la plupart des Scic disposent de plusieurs plateformes de stockage et sont structurées sur des territoires de tailles différentes. L'échelle territoriale est différente entre la zone de production et la zone de stockage (distance courte 20km avec matériels agricoles), et entre l'espace de stockage et le lieu d'approvisionnement (30 à 50 km).

Trois différentes configurations de projets ont émergé :

- Les Scic qui vendent exclusivement ou quasi exclusivement de la plaquette à la tonne, au mètre cube ou en équivalent mégawatt-heure. Dans ce cas la Scic permet d'organiser la collecte du bois, son déchetage et sa distribution.
- Les Scic qui offrent une solution de chauffage clé en main et qui vendent de la chaleur : « un service de l'arbre au radiateur » la Scic met à disposition la chaudière l'entretien et assure les livraisons de bois. Le client paye la chaleur consommée.
- Les Scic qui ont une de ces deux activités complétées d'une activité annexe de prestation de service qui génère un chiffre d'affaires important. Dans ce cas, la prestation de service peut être de différents types, il peut s'agir de l'entretien du bocage, de service d'ingénierie, de formations, d'études diverses.

Les principaux freins au développement :

- La difficile valorisation des externalités positives pour le territoire qui conduit à la non prise en compte de cette valeur ajoutée pour le territoire dans l'octroi des marchés publics. Il faut trouver les indicateurs pour quantifier les externalités positives (étude déjà menée avec d'autres modèles existants).
- Des problèmes importants de trésorerie dans les premières années de la Scic liés à des besoins en stock importants (la quasi-totalité du bois doit être stockée avant le début de la saison de chauffe) : ce qui justifie l'importance de disposer d'un capital social de départ ou de mobiliser les collectivités pour des appuis financiers spécifiques.
- Un accompagnement économique aléatoire et pas forcément adapté des porteurs de projets, des difficultés à établir un prévisionnel sérieux de l'activité pourtant utile dans la phase de lancement du projet.
- Difficulté financière pour embaucher durablement un salarié et usure fréquente des bénévoles en l'absence de salarié. Le bénévolat est un coût masqué non inclus dans le budget interne.
- Difficulté pour développer l'activité, problème des débouchés.

- Difficulté de gestion entre le temps politique et le temps économique lorsqu'il est question des contrats de marchés publics.

Les principaux atouts :

- Recherche de la qualité du bois
- Proximité avec les fournisseurs et les clients,
- Sociétariat comme atout économique : l'aspect social est important, ce lien entre les acteurs du territoire particulièrement agriculteurs et collectivités est essentiel pour réussir. L'association des collectivités, des agriculteurs et des consommateurs est une des conditions de réussite.
- La vente de bois mais aussi un service rendu en complément.
- Gouvernance dynamique et transparence dans la gestion : développe l'adhésion des associés-fournisseurs et associés-clients.

Conclusion :

- Il faut changer le schéma qui présente le territoire de la Scic Bois Energie en incluant l'amont de la filière : le transport du site de production à la zone de stockage.
- Il faut certainement introduire la notion de durabilité au centre du schéma (avec local).
- La mutualisation de la plate-forme de stockage avec d'autres activités n'est pas totalement satisfaisante car les activités ne sont pas toujours compatibles mais c'est une question à creuser pour mutualiser des coûts et renforcer le modèle économique.
- Les filières bretonnes se sont associées pour mutualiser des moyens, avoir un positionnement commun, en créant en janvier 2014 une fédération locale.
- Les participants ont exprimé le besoin d'une tête de réseau régionale ou départementale pour promouvoir la filière. La question d'une marque commune Scic Bois Énergie, avec des critères communs, a également été soulevée.

Les Scic : quelles opportunités pour les filières bois énergie locales ?

Scic Bois énergie et marché public

Jean Huet, chargé de mission Scic à la CG Scop

Les marchés publics sont les contrats conclus à titre onéreux entre des pouvoirs adjudicateurs¹ et des opérateurs économiques publics ou privés, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services. Ces marchés offrent des perspectives intéressantes pour les petites et moyennes entreprises. Mais la taille des marchés comme les formalités administratives à remplir qui paraissent lourdes déterminent la possibilité pour les PME de présenter leurs candidatures. Un minimum de connaissance s'impose avant de s'ouvrir à cette voie de développement. Le partage de l'expérience des Scic Bois Energies elles-mêmes comptent énormément pour évaluer les besoins des Scic face aux marchés publics.

Les Scic ne présentent aucune particularité au regard des règles de concurrence des marchés publics. Le statut coopératif ne peut être invoqué pour favoriser l'offre d'une Scic. Certains critères sont susceptibles par contre de rendre son offre plus pertinente à condition que la dite Scic prenne en compte des dimensions sociales ou environnementales. Les conditions de production favorisant l'insertion de personnes en difficulté ou réduisant l'impact environnemental de l'offre peuvent être pris en compte lorsque les marchés publics concernés ont intégré des clauses sociales ou environnementales.

Une collectivité associée d'une Scic peut passer un marché public avec cette dernière dans le cadre de la mise en concurrence des offres. Deux arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) confirment que « la participation même minoritaire d'une entreprise privée dans le capital d'une société à laquelle participe également le pouvoir adjudicateur exclut que ce pouvoir adjudicateur puisse exercer sur cette société un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services. Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) doivent en conséquence toujours être mises en concurrence avec d'autres

prestataires pour la passation d'un marché public »².

Les Scic comme les SEM sont donc soumises aux règles de mises en concurrence selon le montant des marchés publics. Le fait que la collectivité soit sociétaire de la Scic n'enlève donc rien de cette obligation de concurrence avec d'autres offres.

Le pouvoir adjudicateur doit recourir à plusieurs types de **procédures formalisées** en fonction du seuil du marché proposé par l'autorité publique (voir tableau ci-dessous) :

- La procédure du **dialogue compétitif**³ : la consultation est lancée sur la base d'un projet partiellement défini ou d'un programme fonctionnel (art. 67). Tous les éléments de l'appel d'offre peuvent faire l'objet d'une négociation.
- La procédure avec des **variantes**⁴ : les candidats à l'appel d'offre peuvent proposer des modifications de l'objet du marché. Le candidat peut donc proposer d'autres solutions que celles précisées dans l'appel d'offre à la seule condition que le principe des variantes soit autorisé dans l'appel d'offre initial.
- La procédure **négociée**⁵ : le pouvoir adjudicateur choisit l'offre après avoir négocié avec les fournisseurs potentiels.
- La procédure par **concours**⁶ : le pouvoir adjudicateur choisit, après une mise en concurrence et un avis du jury mentionné à l'article 24 du CMP, l'un des lauréats du concours notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie ou des traitements de données,
- Les marchés à **bon de commande**⁷ : le pouvoir adjudicateur conclut un marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques qui exécutent le marché au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

¹ Article 2 – Code des Marchés publics : « Les pouvoirs adjudicateurs soumis code des marchés publics sont : L'État et ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial ; Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux. »

² CJUE arrêt Stadt halle du 11 janvier 2005 et arrêt Parking Brixen du 13 octobre 2005

³ Art. 67 CMP

⁴ CE, 5 janvier 2011, société Technologie alpine sécurité et commune de Bonneval sur Arc, n°s 343206 et 343214

⁵ Art. 34 CMP

⁶ Art. 38 CMP

⁷ Art. 77 CMP

Le pouvoir adjudicateur peut recourir à la **procédure adaptée**⁸. Les modalités du marché public sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire. Il n'est pas tenu de mettre en place une mise en concurrence ou une publicité si cela semble impossible ou inutile au vu du marché en question. Il s'agit d'une procédure rare car elle demande au pouvoir adjudicateur de justifier de l'absence d'offre concurrente ou de l'existence d'une expertise unique.

Le code des marchés publics fixe des seuils pour les différentes procédures de marchés publics pour les collectivités territoriales :

Procédures			
Travaux	15 000 € HT	< >	5 186 000 € HT
	Procédure adaptée		Procédure formalisée
Fournitures et services (art. 29)	15 000 € HT	< >	207 000 € HT
	Procédure adaptée		Procédure formalisée
Services (art.30)	Procédure adaptée Pour les services non mentionnés à l'article 29 du Code des marchés publics :éducation, service récréatifs, culturels, sportifs, services sociaux et sanitaires, qualification et insertion professionnelle.		

Dans le Code des marchés publics les clauses environnementales concernent à titre d'exemple les conditions de transport des marchandises avec une consommation limitée d'énergie, la livraison de produits en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, la récupération ou la réutilisation des emballages, la livraison des marchandises dans des conteneurs réutilisables, l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, l'utilisation de papier recyclé,...

- **L'article 5** prend en compte l'impact environnemental dans l'objet du marché, par exemple en demandant une prestation de services de restauration avec des produits issus de l'agriculture biologique ou une prestation de services de restauration avec des produits saisonniers ;
- **L'article 6** prend en compte des spécifications techniques que l'entreprise devra respecter pour répondre à l'appel d'offre, par exemple : se référer à des écolabels reconnus

(agriculture biologique), ou se référer à des exigences de performance (automobile émettant un seuil limité de CO2).

- **L'article 14** précise les conditions d'exécution du marché, par exemple : type de conditionnement des produits (grande quantité plutôt qu'individuel), récupération des emballages, collecte et recyclage des déchets produits, utilisation du papier recyclé ;
- Enfin **l'article 53** fixe des règles d'attribution des marchés publics en précisant la manière dont l'offre répondra à l'exigence environnementale définie dans le marché.

Echange :

Les participants témoignent sur l'expérience de passation d'offre de marchés publics. Tout le monde constate que, d'une collectivité à une autre, les conditions changent. Si une collectivité souhaite travailler avec une Scic Bois Energie, elles trouvent les moyens juridiques pour le faire.

Energies Bois Sud Cornouaille précise que les collectivités peuvent intégrer dans l'appel d'offre une précision quant à la provenance des matières premières produites. Cela a été validé par le service juridique des collectivités avec lesquelles la Scic travaille.

Dans le préambule du cahier des charges du marché public, certaines collectivités précisent qu'elles inscrivent leurs achats publics dans le cadre de leur politique environnementale, ou Agenda 21. Cette précision limite certaines candidatures d'opérateurs.

D'autres critères ont été utilisés par des Scic comme l'empreinte carbone mais cela peut être limitant car les moyens de transport utilisés de petites tailles sont obligés parfois de faire plusieurs allers retours pour les livraisons ce qui n'est pas le cas pour les moyens de transport d'industriels.

En conclusion, sur ce sujet, les participants émettent le souhait d'un travail en commun, concernant la rédaction des cahiers des charges et les arguments utilisés facilitant la sélection des Scic locales.

⁸ Art. 28 du CMP

De l'arbre au radiateur

Jacques Villevieille, gérant de la Scic Energies renouvelables et environnement 43 - ERE 43

Jacques Villevieille nous présente le développement de l'offre « vente de chaleur » de la Scic ERE 43. Le système de micro chaufferie proposé permet de fournir en chaleur la quasi-totalité des besoins en chaleur des locaux chauffés. La chaleur est vendue pour un prix compris entre 100 et 120 euros le mégawatt heure. Le contrat a une durée de 15 ans avec une formule de révision annuelle. La Scic se charge de la construction de la chaufferie « modul'r » pour laquelle elle a déposé un brevet. Elle l'installe ensuite dans le lieu demandé. La capacité du « modul'r » est de 100 kW (soit un silo de 40m³). En fonction du besoin en chaleur, plusieurs chaufferies sont installées.



La maintenance des chaufferies prend 4h / an, elle est assurée par la Scic. C'est l'entretien en période normale. Le livreur du bois effectue à chaque livraison un contrôle régulier. Il a été formé pour cela. Chaque soir également une photo de la chaufferie est envoyée via internet à la Scic pour faire un état du silo.



Le premier contrat de vente de chaleur a été signé en août 2007. La recherche et le

développement de cette filière est important et a nécessité beaucoup d'investissements. Le retour sur investissement est estimé à 8 ans. Nous disposons à ce jour de 7 chaufferies en service sur l'Est de la Haute Loire, pour des centres de vacances, des communautés de communes. Nous avons également réussi à signer un accord pour gérer le système de chaufferie d'une piscine. Pour aboutir à ce contrat, il aura fallu plusieurs années d'échanges et de travail en amont.

Au final le client achète de la chaleur, ERE 43 lui livre le service complet avec la fourniture du bois.



L'approvisionnement de la Scic se répartit à peu près à part égale entre du bois forestier et des déchets de scierie. Les agriculteurs stockent le bois chez eux, ils le livrent en l'état à proximité des chaudières et la CUMA vient broyer le bois sec. Le système de micro chaufferie permet de fournir en chaleur la quasi-totalité des besoins en chaleur des locaux chauffés. Nous utilisons du résineux avec - 20% d'humidité.

Nous avons commencé en 2006 avec le lancement par l'Etat des pôles d'excellence rurale. L'animation par la préfecture a permis la constitution d'un réseau autour du bois énergie. Le statut Scic a permis de tenir dans des périodes compliquées grâce à la force du collectif. C'est un soutien fort. Les associés croient dans le projet.

Cette présentation a suscité beaucoup d'échanges. **Gilles Delaunay précise que la Scic Bois Bocage Energie monte également ce type**

de système et d'offre de service. Jacques Villevieille a donné quelques conseils et a précisé que l'expérience de la Scic ERE 43 pouvait profiter aux autres Scic même si une adaptation particulière du modèle de

chaufferie devra être faite en fonction du bois de chacun. Mais un modèle économique peut être construit sur cette base dans les Scic en France.

Le multisociétariat

Karine Amelot, Chargée de développement de la Scic Mayenne Bois Energie

Le multisociétariat est l'élément fondamental du statut Scic. Cette diversité des parties-prenantes qui adhèrent au projet apporte un soutien moral aux salariés, dirigeants.

Dans la Scic Mayenne Bois Energie, les associés impliqués depuis l'origine du projet sont toujours dans la Scic. Nous avons commencé avec 20 associés, nous sommes aujourd'hui 85. La part sociale est à 20 euros.

Il y a 5 catégories d'associés :

- Salarié : 1
- Usagers : 11
- EPCI : les 5 Communautés de communes du Pays de Haute Mayenne et les 3 du GAL Sud Mayenne
- Partenaires techniques et soutiens (Cuma, chambre d'agriculture, Ademe) : 19
- Fournisseurs de bois : 46

Les Cigales⁹ sont présentes au capital.

Nous voulions dès le début, élargir le tour de table pour faire émerger le projet collectif sur la filière. La Scic est le seul statut qui permet cela.

La difficulté avec le multisociétariat c'est la diffusion de l'information. Tous les acteurs doivent être au courant des mêmes infos partout. Cette transmission est un apprentissage quotidien, il faut toujours repenser la manière de transmettre l'information.

Les clients et les fournisseurs apprécient le fonctionnement de la Scic car elle offre une transparence des décisions. Sur les discussions concernant les prix, nous avons une discussion collective qui permet de

justifier une baisse du prix d'achat ou une augmentation du prix de vente pour faire fonctionner l'entreprise. Cela n'a pas entraîné dans notre cas une perte de clients. Comme les choix ont été expliqués, chacun comprend la politique des prix. Nous avons par exemple conclu un accord avec les fournisseurs lors d'une baisse du prix d'achat du bois en maintenant le prix de vente en l'état et en leur proposant de prendre du capital social pour solidifier l'outil commun qu'est la Scic.

Nous menons un échange dans la filière sur les contraintes des uns et des autres pour aboutir à la meilleure solution pour le collectif.

Nous avons également des clients non associés de la Scic, mais nous leur proposons à chaque contrat de devenir sociétaire. Nous réfléchissons actuellement sur une différence de prix entre associés ou non.

Échange :

Suite à une question sur les règles de vote en AG, il est rappelé que l'Assemblée générale d'une société (comme les Scic) n'est composée que de ses associés, autrement dit celles et ceux qui ont apporté au moins une part du capital social de la société. Le quorum est atteint en fonction du nombre d'associés présents ou représentés. Le quorum d'une Scic n'est pas évalué sur la présence ou non des collèges de vote.

Une AG de Scic peut donc se tenir même si un collège de vote se trouve sans associés. Si aucun votant n'est décompté dans tel collège de vote alors le vote de ce collège de vote sera considéré comme blanc, et en tout état de cause sera totalisé entièrement dans les votes contre toutes les résolutions mises au vote de l'AG des associés.

Suite à une question sur la règle 1 personne vaut 1 voix, il est rappelé que chaque associé

⁹ Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale d'Épargne Solidaire

dans une Scic, personne physique ou morale, dispose d'une voix quel que soit le montant de capital qu'il détient. La règle pour les sociétés commerciales est donc modifiée au regard du droit coopératif.

L'engagement des acteurs de la filière du fournisseur au consommateur est un pont important pour l'activité économique de la Scic. Karine souligne que les propriétaires

forestiers sont très favorables au développement d'une filière locale de diffusion du bois.

Energies Bois Sud Cornouaille soulève la place des transporteurs dans le sociétariat des Scic. En effet, presque toutes les Scic travaillent avec un prestataire extérieur pour le transport qu'il serait pertinent d'intégrer au projet collectif.

TOUR DE TABLE des BESOINS

Chaque participant a été invité à formuler les suites opérationnelles de cette journée en exprimant les besoins concrets qui ont émergé collectivement :

- La question de la réglementation du transport agricole doit être regardée.
- Des éléments de fonctionnement sur le statut Scic pourraient être diffusés. La Foire aux Questions sur le site des Scic permet de préciser certains points.
- Construction d'un positionnement commun sur la filière bois énergie locale.
- Travailler à un label, une marque commune pour identifier la filière locale Bois Energie.
- Réunir plusieurs interlocuteurs à associer, mobiliser et intégrer dans la démarche : identification des acteurs à rencontrer.
- Disposer d'un espace commun Bois Energie de partage et de travail.

CONCLUSION par Jacques Cottereau, Vice-Président de la CG Scop, mandaté dans le CA de l'IRScic.

Merci à toutes et tous pour votre participation. Merci aux organisateurs de cette journée, les services de la FN Cuma et de la CG Scop.

Cette journée est une réussite tant par la présence importante de Scic Bois Énergie, la moitié d'entre elles, tant par l'intérêt suscité par cette rencontre dans des réseaux amis, tant par la richesse de nos échanges. Nous devons faire suivre cette journée de travail par des actes concrets.

Nous avons vu une filière qui a un potentiel de développement car elle répond à des besoins de proximité, mais dont le modèle est parfois fragile. Ce modèle économique renvoie à l'identification de la chaîne de la valeur, au rôle des collectivités, et à l'animation du sociétariat qui est un atout économique dans cette filière. L'internalisation du marché d'un bout à l'autre de la filière doit être regardée avec le plus grand intérêt. C'est le partage du matériel qui définit le partage de la valeur ajoutée. Vous avez un mutlisociétariat riche, divers avec des particularités propres à votre filière (agriculteurs et collectivités en tête). Il n'y a pas un modèle unique de multisociétariat.

L'utilisation du statut Scic est en soi une valeur ajoutée qu'il faut entretenir par une vie coopérative dynamique et un modèle économique durable. Cette palette d'acteurs que vous avez su fédérer dans cette entreprise coopérative produit de l'activité, leur mobilisation est donc essentielle pour entretenir votre modèle et poursuivre votre développement.

Nous pouvons tirer comme bilan de cette journée qu'il faut continuer la mise en synergie de vos pratiques et expériences. Il y a un point commun entre vous tous : l'utilisation du statut Scic. Vous avez su appréhender cet esprit collectif pour construire une économie de proximité. Il y a une identité partagée qui se dégage de cette journée. Cette première rencontre des Scic Bois Énergie appelle des suites, qui peuvent prendre différentes formes.

Après le lancement de cette dynamique, il faut être pratique, et se fixer un agenda de travail. Nous vous avons entendu vos besoins.

Notre calendrier pourrait donc être le suivant :

- Accompagner l'organisation d'un réseau Bois Énergie appuyé par l'IRScic pour renforcer une intercoopération utile. La CG Scop et la FN Cuma seront des facilitateurs. Nous vous proposerons d'ici juin un outil collaboratif, une plateforme numérique de travail et d'échange pour faciliter l'identification des compétences dans les Scic et vous ouvrir un espace de co-construction pour entre favoriser les questions-réponses entre pair ;
- Mutualiser les outils à partager entre Scic et construire les outils nécessaires aux accompagnateurs qui dans les régions peuvent être des vecteurs forts pour votre développement : des outils partagés sur les marchés publics... ;
- Pour les marchés publics, il faudra se rapprocher des réseaux des collectivités territoriales pour conforter vos pratiques par des aspects juridiques ;
- Renforcer les liens entre les Cuma et les UR Scop sur le territoire ;
- S'appuyer sur le travail de lobbying de la FN Cuma dans le cadre de la loi d'avenir agricole ;
- Rencontrer les acteurs de la filière comme les associations d'élus ;
- Réaliser un texte pour affirmer votre identité commune sur la filière bois énergie locale ;
- Valoriser les travaux de cette journée auprès des Scic BE et des acteurs identifiés comme pertinent sur le sujet : mise en ligne des fiches sur les Sites des Cuma et des Scic, diffusion des Actes de cette journée, et du rapport sur la filière ;

- Travailler sur le modèle économique de 1 ou 2 Scic afin d'identifier les leviers de réussite et les freins au développement ;
- Accompagner le développement du transfert de savoir-faire en lien avec l'Avisé : dispositif qui vise à partager les compétences entre pairs, entre dirigeants. Le TSF finance sur 3 jours le déplacement, l'hébergement et le temps mobilisé du dirigeant qui partage son expérience avec un autre dirigeant ou un porteur de projet. La CG Scop a signé une convention de partenariat avec l'Avisé qui ouvre ce dispositif au Scic. Nous pouvons faciliter la mise en place de ce dispositif entre vous qui au vu de la journée présente une grande importance ;
- Identifier les acteurs de la finance solidaire pour travailler avec eux sur le modèle économique de la filière, estimer et les besoins et enfin mobiliser des outils financiers idoines ;

Dans le cadre de l'Inter-Réseaux Scic, la CG Scop et la FN Cuma seront des facilitateurs efficaces si nous rencontrons comme aujourd'hui une mobilisation des Scic territoriales.

Merci pour votre écoute.
Merci encore pour votre participation.

